



# Terrebonne

CAHIER DES NORMES GRAPHIQUES



# Table des matières

## CHAPITRE 1 : LE LOGO

Préambule	3
Emploi du logo par des tiers	4
Le logo et son argumentaire	5
La signature corporative	6
Les armoiries	7

## CHAPITRE 2 : MODES D'EMPLOI

L'identification visuelle	8
Les dimensions	10
Les couleurs officielles	11
Les normes de proximité	13
La police de caractères	14
Les interdits	15
Le logo et les formats informatiques	16
L'oriflamme	17
Les articles promotionnels	26
Conclusion	27

Note : Ce document a été imprimé en photocopies couleur.

## Préambule

Née du regroupement volontaire des villes de Lachenaie, de La Plaine et de Terrebonne, le 27 juin 2001, la ville de Terrebonne s'est dotée d'une nouvelle image, reflet de son avenir, témoin de son passé.

Cette identification visuelle permet à la ville de se démarquer et de se définir à l'échelle nationale et internationale. Elle devient la pierre angulaire de tous les éléments visuels qui identifient la ville, ses services, ses équipements. Elle contribue enfin à l'émergence d'un sentiment d'appartenance et de fierté auprès des citoyennes et des citoyens.

Pour assurer un rayonnement cohérent et une juste utilisation de cette identification visuelle, la Ville a préparé ce cahier qui définit les normes graphiques applicables à tout outil de communication devant arborer ses éléments visuels.

Afin de respecter les normes établies, nous vous invitons donc à lire attentivement ce document.

Toute personne, tout organisme ou tout partenaire qui entend utiliser ou associer à ses documents de communication l'identification visuelle de la Ville de Terrebonne doit en obtenir l'autorisation.  
(voir page 4).

# Emploi du logo par des tiers : démarche à suivre

## PREMIÈRE ÉTAPE

---

Pour obtenir l'autorisation d'utiliser le logo de Terrebonne, vous devez communiquer avec la Direction des communications de la Ville de Terrebonne, au 450 961-2001.

Il est important de donner le maximum de renseignements sur la nature et l'usage de l'outil à produire (billet, programme, affiche, publicité, etc.).

## DEUXIÈME ÉTAPE

---

### L'APPROBATION

Pour obtenir cette approbation, joindre une maquette, texte et visuel du document conformes à ce qui sera publié ou imprimé.

Si votre document est en couleurs :

par courriel : [s\\_communication@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:s_communication@ville.terrebonne.qc.ca)  
Joindre un fichier en format PDF ou JPEG

ATTENTION : Prévoir un délai de deux jours ouvrables pour obtenir une réponse de la Direction des communications.

## Le logo et son argumentaire



La nouvelle identification visuelle de la Ville de Terrebonne célèbre le chiffre trois :

- TROIS, pour Lachenaie, La Plaine et Terrebonne, les trois territoires fondateurs;
- TROIS, pour une communauté résolument inscrite dans le temps : le passé, le présent et l'avenir;
- TROIS, pour rappeler les vocations de la cité : le résidentiel, le commercial, l'industriel;
- TROIS, pour témoigner de l'activité humaine : sociale, économique, culturelle.

Graphiquement, ces éléments sont représentés par trois masses de couleurs vives, entre lesquelles se devine la lettre T de Terrebonne. Rassemblées, ces trois masses dessinent un blason protecteur, clin d'œil au riche passé patrimonial et à la richesse de la qualité de vie.

La nature, intimement liée à l'évolution du territoire, est représentée par l'eau, source de vie, qui coule d'un élément à l'autre, et par l'arbre, symbole de force et de stabilité. Le blason s'appuie sur un trait vert, qui balaie l'horizon, en un geste vaste et protecteur, gage d'un avenir prometteur. Le tout est signé par une typographie à la fois moderne et racée d'où se dégage un sentiment de simplicité et de pérennité.

## La signature corporative

Misant sur la force de cette image, la signature corporative fait référence au respect et à l'attachement de la Ville à ses valeurs traditionnelles et à sa volonté d'assurer la meilleure qualité de vie à ses citoyennes et à ses citoyens.



Véritable hymne à la vie, cri du nouveau-territoire-né, cri de joie, onirique et prometteur, porte ouverte sur tous les possibles, comme la vie elle-même, cette signature rend hommage à toutes ces vies mises bout à bout qui ont écrit l'histoire et façonné le Terrebonne d'aujourd'hui.

Elle évoque aussi les orientations prises par la municipalité. À Terrebonne, on s'engage pour la vie : qualité de vie, accessibilité des services... Cette signature est une promesse.

**Terrebonne, une histoire de vie.**

## Notre histoire : nos armoiries

Bien que la Ville de Terrebonne soit pourvue d'une nouvelle identification visuelle, les armoiries de chacune des trois villes fondatrices ont été conservées.

Ces armoiries rappellent l'histoire de chaque communauté. Leur maintien rend compte du respect de ces trois entités sans lesquelles la Ville de Terrebonne ne saurait exister.



### LACHENAIE

---

L'aînée des trois villes, Lachenaie, fut fondée en 1670 par le seigneur Charles Aubert de Lachenaie. Son histoire remonte donc à plus de 350 ans. Cependant, quelques tribus algonquines avaient découvert le territoire bien avant. La colonisation du territoire débute véritablement en 1647 alors que Lachenaie est intégrée à la Seigneurie de Repentigny. Au moment du regroupement, la ville de Lachenaie comptait plus de 20 000 habitants sur son territoire.



### LA PLAINE

---

En 1830, alors que les Seigneurs de Terrebonne et de Lachenaie procèdent à la construction du chemin de la Grande Ligne (l'actuel boulevard Laurier), la ville de La Plaine est créée à partir du détachement d'une partie des villes de Mascouche, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Lin et Terrebonne. En 1877, l'arrivée du chemin de fer stimule l'économie et donne naissance au village de Saint-Joachim qui devient La Plaine en 1920. Au moment du regroupement, 16 500 personnes habitaient La Plaine.



### TERREBONNE

---

Le secteur Terrebonne a 327 ans, en 2001, au moment du regroupement volontaire avec les villes de Lachenaie et de La Plaine. C'est donc en 1673 que les titres de propriétés de la Seigneurie de *Terbonne* furent remis, pour la première fois, à un citoyen français, monsieur André Daulier-Deslandes. Vingt ans après la construction du premier pont de Terrebonne, un pont en bois inauguré en 1834, on retrouve deux entités sur le territoire : un pôle commercial, Terrebonne, et un pôle agricole, Saint-Louis de Terrebonne. Au moment de la fusion de ces deux territoires, en 1985, le secteur Terrebonne comptait 45 000 habitants.



# L'identification visuelle de la Ville de Terrebonne

## DESCRIPTION DU LOGO

Le logo est composé de deux éléments : un symbole graphique et le nom de Terrebonne.

La Ville privilègie l'utilisation du logo dans sa version verticale.

### VERSION VERTICALE



### VERSION HORIZONTALE

Lorsque l'espace disponible rend impossible l'utilisation verticale du logo (par exemple sur un crayon), on peut exceptionnellement recourir à la version horizontale.



## RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION

Les éléments du logo sont indissociables.

**Il est formellement interdit de modifier le logo de quelque façon que ce soit** (incluant les dimensions, les proportions, les couleurs ou les éléments qui le composent). À voir en page 15.

## L'identification visuelle de la Ville de Terrebonne (suite)

### LOGO AVEC SA SIGNATURE

---

La signature, positionnée sous le logo, doit être imprimée en noir.  
Utilisée sans le logo, la signature peut être imprimée en couleurs.

### VERSION VERTICALE



### VERSION HORIZONTALE

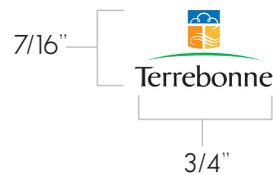


## Les dimensions

### PETIT FORMAT : TAILLE MINIMALE

---

Le logo doit être fortement présent pour faciliter l'identification rapide de la Ville de Terrebonne. Ainsi la dimension minimale du logo est de 3/4" de largeur par 7/16" de hauteur. Si l'espace disponible est inférieur, nous vous recommandons d'utiliser seulement le mot Terrebonne écrit avec sa police officielle : Baker Signet.



### GRAND FORMAT

---

L'utilisation du logo en grand format sur des bannières, des panneaux publicitaires et des affiches doit respecter les proportions originales.

## Les couleurs officielles

### QUADRICROMIE (4 color process)

	C	M	Y	K
	100	50	0	0
	0	50	100	0
	0	30	90	0
	80	0	100	0

 Noir **100 %** pour le nom de Terrebonne

La reproduction du logo en quadrichromie doit être la plus proche possible des couleurs Pantone.

### COULEURS PANTONE

	SUR PAPIER COUCHÉ ( <i>coated</i> )	SUR PAPIER NON COUCHÉ ( <i>uncoated</i> )
	<b>Pantone 294 C</b>	<b>Pantone 2945 U</b>
	<b>Pantone 152 C</b>	<b>Pantone 152 U</b>
	<b>Pantone 143 C</b>	<b>Pantone 129 U</b>
	<b>Pantone 370 C</b>	<b>Pantone 370 U</b>

 Noir **100 %** pour le nom de Terrebonne

### COULEURS HTML

	<b>0066CC</b>		<b>FF9933</b>		<b>FFCC00</b>
	<b>009933</b>		<b>000000</b>		

ATTENTION : Les numéros *Pantone* qui apparaissent au tableau ci-dessus sont les seuls autorisés. Cependant, soyez vigilants. En effet, les numéros diffèrent si vous imprimez sur du papier couché ou non couché (exemple : sur papier couché : *Pantone 294 C*; sur papier non couché : *Pantone 2945 U*). En utilisant la bonne série de numéros *Pantone* (pour papier couché ou non couché), vous vous assurez d'une reproduction fidèle des couleurs du logo. De plus, méfiez-vous des conversions automatiques effectuées par l'ordinateur pour la quadrichromie. Cette conversion automatique ne donnera pas les résultats souhaités dans le cas du logo de Terrebonne.

## Les couleurs officielles (suite)

### VERSION EN TONS DE GRIS

Le logo en tons de gris doit toujours être imprimé sur fond blanc ou sur fond pâle.



### VERSION EN NOIR

Le logo en noir doit toujours être imprimé sur fond blanc ou sur fond pâle.



### VERSION EN RENVERSÉ ET APPLICATION DE COULEURS SUR DIVERS FONDS

Sur un fond de couleur foncée, à motifs, photographique ou autre, le logo peut apparaître en renversé blanc ou en couleurs. Dans ce dernier cas, le logo doit être entouré d'un flou blanc.



En cas de doute, communiquez avec le Module des communications de la Ville de Terrebonne.

### INTERDITS

Le logo ne doit jamais être utilisé dans des couleurs autres que celles qui le composent, à moins d'être reproduit fidèlement en suivant les indications ci-dessus.

## Les normes de proximité

Pour maximiser sa lisibilité, le logo doit être positionné à une certaine distance des éléments avec lesquels il est présenté, y compris la marge du support.



La figure ci-contre correspond à l'espace qui doit être laissé libre de texte ou d'illustration tout autour du logo, et ce, que le logo soit présenté en version verticale ou en version horizontale. Cette espace varie selon les dimensions du logo.

Aucun élément textuel ou visuel ne doit donc empiéter sur cet espace de protection défini.

Lorsque le logo est employé seul, ces normes ne s'appliquent pas. Le logo peut occuper tout l'espace (par ex. : sur une bannière).

### VERSION VERTICALE

---



### VERSION HORIZONTALE

---



## La police de caractères



La police de caractères utilisée pour le nom de Terrebonne est : Baker Signet



La police de caractères utilisée pour la signature de Terrebonne est : *Bell Stone Sans* (Italique)

ATTENTION : L'utilisation de toute autre police de caractères est interdite.

## Les interdits

Rappelons d'abord la règle de base : le logo de Terrebonne et sa signature doivent être utilisés comme un tout et de façon à en respecter scrupuleusement les couleurs et les proportions.

VOICI QUELQUES EXEMPLES D'INTERDIT :



Le fractionnement du logo en sous-composantes



La transformation de certains éléments



Le repositionnement de certains éléments



L'utilisation d'une autre police de caractères que celle désignée



Le changement des proportions du logo



La modification des couleurs du logo

Si vous avez le moindre doute quant à l'utilisation conforme du logo de Terrebonne, renseignez-vous auprès du personnel du Module des communications de la Ville de Terrebonne.

## Le logo et les formats informatiques

Selon l'application, utilisez le format informatique qui s'y prête le mieux. VOICI LES PRINCIPAUX EXEMPLES :

.AI

pour la gestion d'images vectorielles **pour impression**

.PNG

pour la gestion du logo pour **le web**

ATTENTION : Avant d'acheminer le logo à un fournisseur, assurez-vous du type de fichier dont il a besoin et de toute autre spécification technique comme la résolution requise – 300, 600  
1 200 DPI (*dot per inch*).

# L'oriflamme

## SON UTILISATION

---

L'oriflamme est un outil complémentaire au mobilier urbain, à l'intention des automobilistes, des cyclistes et des piétons. Avec leurs formes et leurs couleurs, les oriflammes décorent les rues et ajoutent une note de fraîcheur à l'environnement urbain. Leur contenu vise à informer les citoyens de la tenue d'un événement hors de l'ordinaire (événement culturel, sportif, humanitaire, etc.) à promouvoir une pratique ou un service (le cyclisme, les bibliothèques, etc.) ou à renforcer un sentiment d'appartenance. Les oriflammes, par définition, n'ont pas été conçus pour véhiculer un contenu publicitaire.

## LES RESPONSABILITÉS

---

C'est au Module des communications de la Ville de Terrebonne que revient la responsabilité de gérer l'ensemble de la politique concernant la fabrication et l'installation des oriflammes. Le module reçoit les demandes, réserve les emplacements, accorde son approbation au concept graphique et au devis de fabrication. Le client extérieur (un organisme, une organisation populaire, etc.) devra fournir au Module des communications le matériel pertinent (logo de l'événement, slogan, etc.).

## DEUX FORMATS

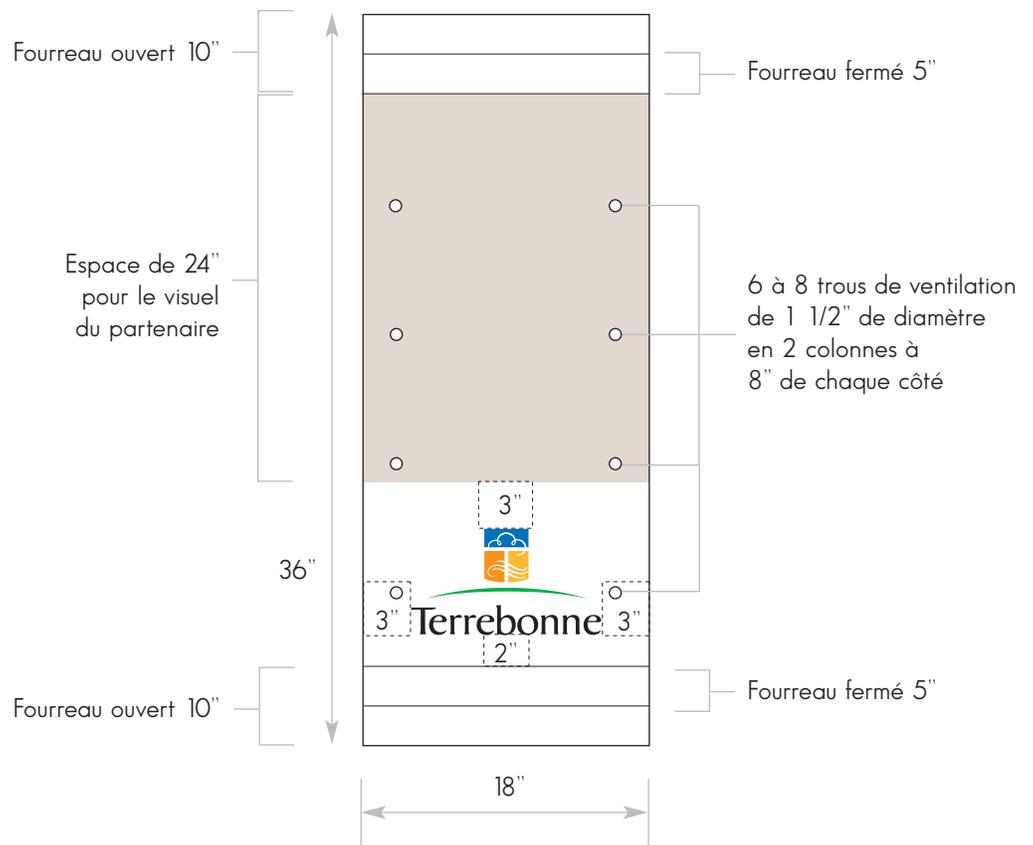
---

Les oriflammes peuvent être produits selon deux formats : 18" x 36" et 36" x 72". Pour être efficace et esthétique, un oriflamme doit présenter un minimum de mots, disposés dans le sens normal de la lecture ainsi que des couleurs facilement repérables tenant compte des saisons d'affichage. La typographie doit être choisie en fonction de sa lisibilité. Au montage, une attention particulière sera accordée aux contraintes de production : trous, coutures, etc. L'ensemble doit être esthétique et facile à lire et à comprendre d'un simple coup d'œil. Peu importe le format retenu, et comme l'indique le croquis de la page suivante, le logo de Terrebonne fera obligatoirement partie de l'oriflamme, dans une partie qui lui est propre, sur fond blanc, au bas de l'oriflamme.

Dans le cas d'un oriflamme propre à la ville de Terrebonne (sans partenariat avec un organisme extérieur), le logo pourra être intégré à la grille graphique de l'ensemble de l'oriflamme.

## Oriflamme 18'' x 36''

Toute personne, tout organisme ou tout partenaire qui produit des oriflammes destinées à l'affichage dans la ville de Terrebonne doit réserver un espace pour le logo de la Ville comme indiqué ci-dessous.

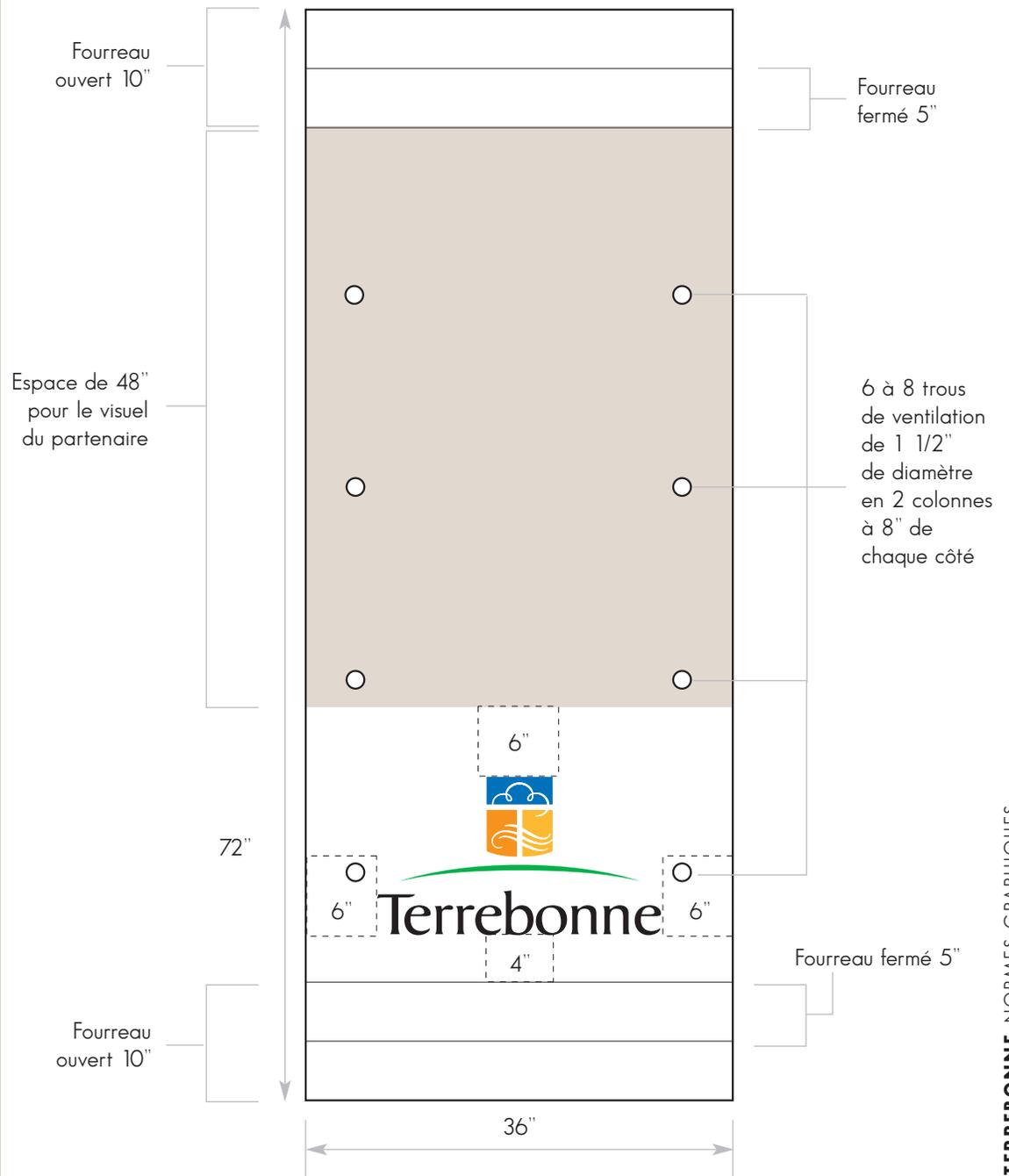


Note : La Ville de Terrebonne se réserve le droit, sur ses propres productions, d'utiliser l'ensemble de l'espace à sa convenance, selon ses besoins.

ATTENTION : L'emplacement des trous de ventilation peut être déplacé pour avantager la lecture ou le visuel. Par contre, cet élément est à vérifier avec chaque fournisseur.

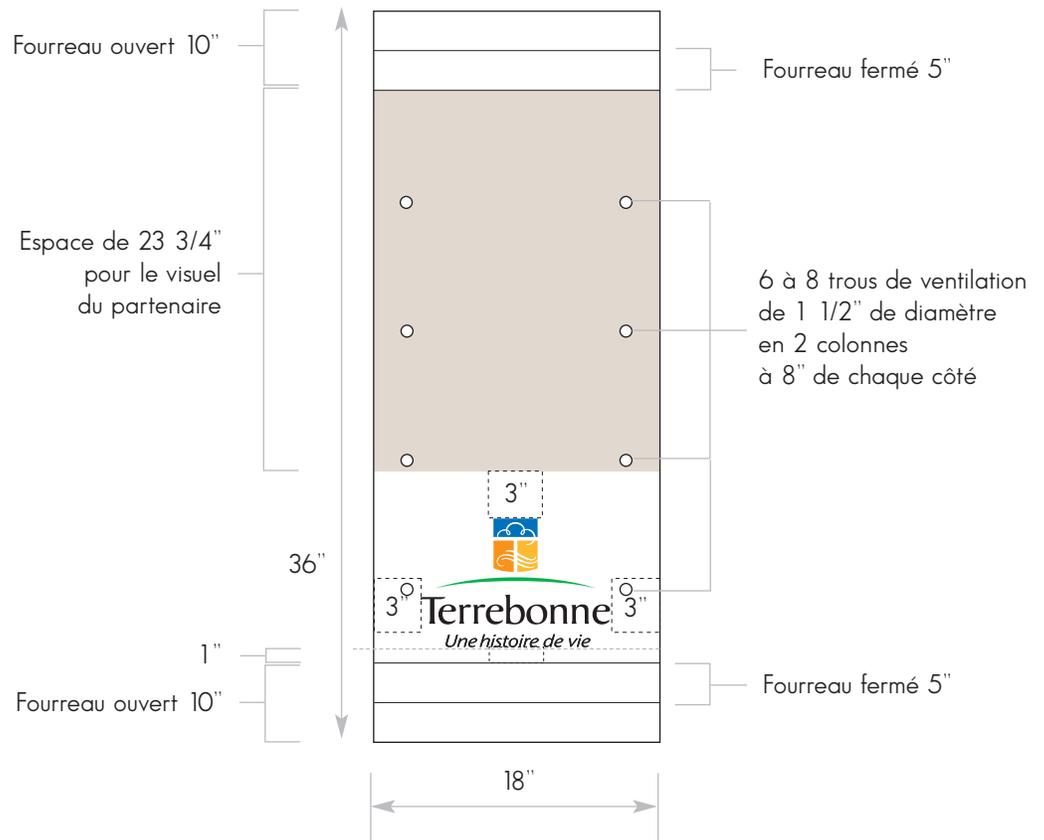
## Oriflamme 36'' x 72''

Toute personne, tout organisme ou tout partenaire qui produit des oriflammes destinées à l'affichage dans la ville de Terrebonne doit réserver un espace pour le logo de la Ville comme indiqué ci-dessous.



## Oriflamme 18'' x 36'' avec signature

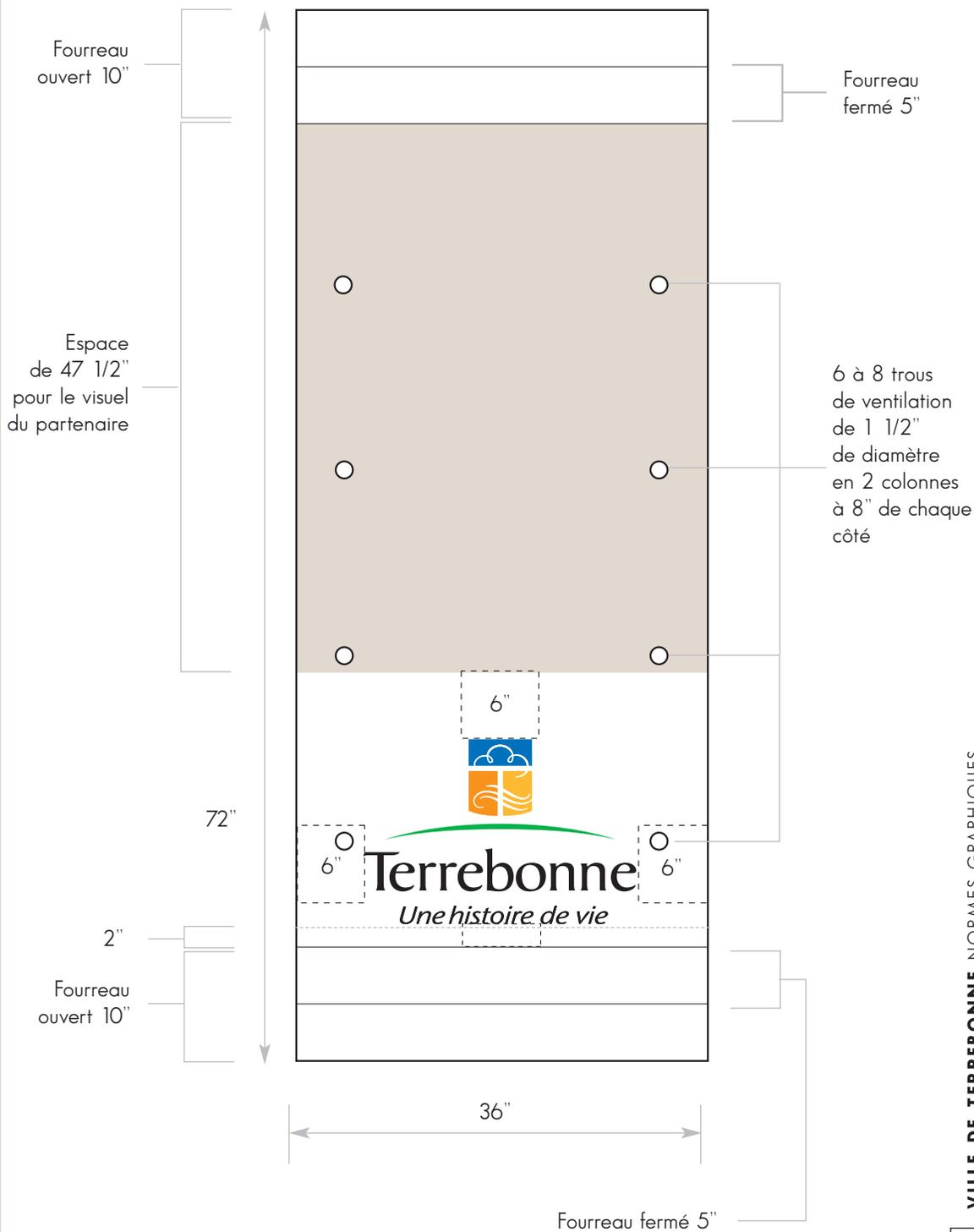
Toute personne, tout organisme ou tout partenaire qui produit des oriflammes destinées à l'affichage dans la ville de Terrebonne doit réserver un espace pour le logo de la Ville comme indiqué ci-dessous.



Note : La Ville de Terrebonne se réserve le droit, sur ses propres productions, d'utiliser l'ensemble de l'espace à sa convenance, selon ses besoins.

## Oriflamme 36'' x 72'' avec signature

Toute personne, tout organisme ou tout partenaire qui produit des oriflammes destinées à l'affichage dans la ville de Terrebonne doit réserver un espace pour le logo de la Ville comme indiqué ci-dessous.



## L'oriflamme

### SIMPLE

L'oriflamme simple présente exactement le même contenu et la même grille graphique sur les deux côtés (recto verso).



# L'oriflamme

## DOUBLE / RECTO VERSO

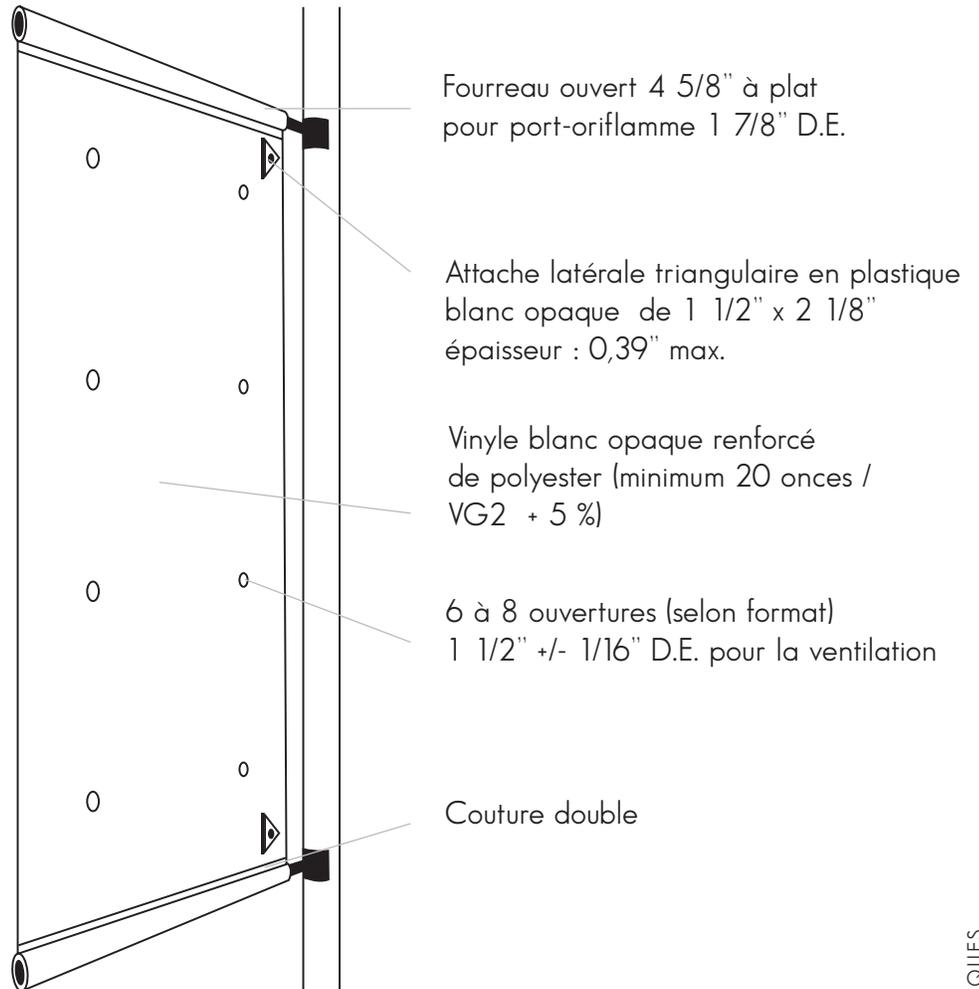
On peut recourir à l'oriflamme double quand le message à véhiculer et la création graphique requièrent une surface plus grande. On privilégiera généralement cette approche sur des artères à circulation plus dense. Ainsi, deux oriflammes seront installées côte à côte, de chaque côté du support, pour constituer un tout appelé oriflamme double. Toujours placé à gauche du support (du point de vue du citoyen), l'oriflamme A représente la première partie du message; l'oriflamme B, la suite. Ils seront toujours disposés dans cet ordre.

Attention au cas d'un message qui se poursuit de l'oriflamme A à l'oriflamme B : l'impression du recto et du verso de chaque oriflamme sera différent et inversé. Voir le schéma ci-dessous.



	Oriflamme A	Oriflamme B	
RECTO	Une piste cyclable à votre mesure	Le 18 Août prochain	RECTO
VERSO	Le 18 Août prochain	Une piste cyclable à votre mesure	VERSO

## Les normes de fabrication



## Les caractéristiques des matériaux

### Matériel :

- Vinyle opaque 4 plis 22 onces/vc
- 2 couches externes de vinyle
- 1 couche renfort interne de polyester haute ténacité (minimum 9 x 9 - 850 deniers)
- résistance au froid (- 30 °F), base flamme retardée (CPAI-84 STD)

### Fourreau :

- V Haut et bas - 4 5/8" à plat pour porte-oriflamme 1 7/8" D.E.

### Coutures :

- Doubles -5 - 7 points au pouce, fil de nylon CSB-69 (nylon 6.6)

### Attaches :

- (2) de forme triangulaire 1 1/2" x 1 1/2" x 2 1/8" x 0,039" en plastique blanc opaque situé à 1" du côté lampadaire et à 2" de la couture

### Impression :

- Sérigraphie ou numérique avec encres de type UV

### Trous :

- 6 - 8 trous par oriflamme situés en 2 colonnes verticales de 8" de chaque côté de l'oriflamme  
Attention : La disposition des trous ne doit pas nuire aux éléments visuels et textuels recto et verso. Fournir un modèle de positionnement des trous.

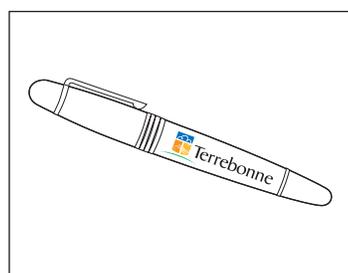
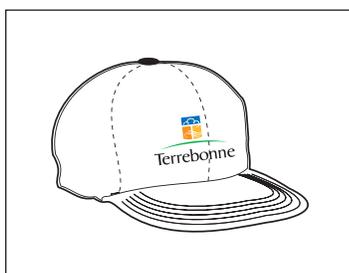
## Délais et coûts

Il faut compter environ deux semaines entre l'approbation finale et la livraison des oriflammes. À cet échéancier, il faut ajouter un minimum de trois jours supplémentaires pour permettre l'installation des oriflammes. Ce délai peut varier selon la quantité d'oriflammes à installer et les conditions météorologiques.

Le coût de production des oriflammes variera selon les dimensions, les quantités et le nombre de couleurs.

## Les articles promotionnels

Les organismes partenaires sont invités à apposer le logo de la ville de Terrebonne sur leurs outils promotionnels. Par contre, la production d'articles promotionnels n'échappe pas à la règle générale en ce qui concerne l'utilisation du logo de Terrebonne. Le logo doit donc être utilisé comme tel, dans le respect de ses proportions et de ses couleurs. Dans le cas d'articles de petite taille et de format particulier, le recours à la version horizontale du logo sera permis.



Communiquez avec le Module des communications de la Ville de Terrebonne pour obtenir l'autorisation et l'approbation de vos outils avant production.

## Conclusion

Le logo de Terrebonne et sa signature sont le fruit d'une longue démarche de création au cours de laquelle une grande attention a été apportée à la symbolique des formes et au choix des couleurs. C'est pourquoi nous tenons à ce qu'ils soient toujours utilisés correctement et selon les règles de l'art.

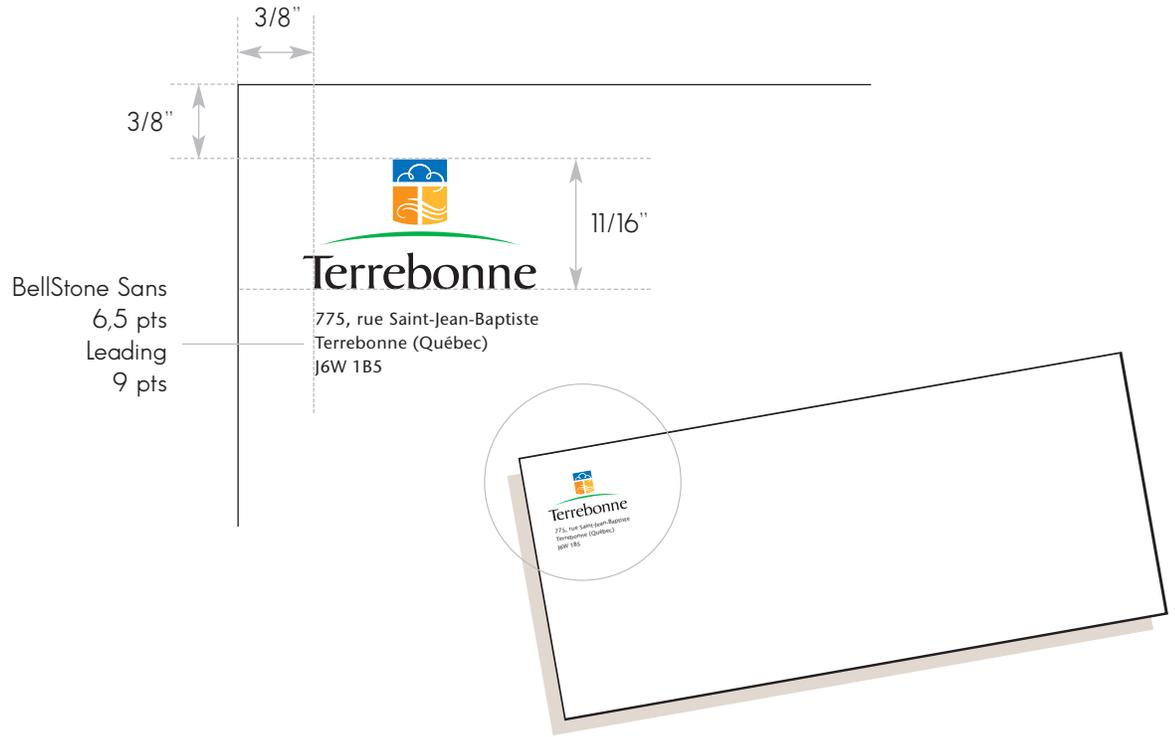
Le présent cahier des normes graphiques se veut un outil pour vous permettre de faire bon usage du logo de la ville de Terrebonne. Pour tout usage particulier non couvert par le présent document, veuillez communiquer avec le personnel du Module des communications de la Ville de Terrebonne.

Nous vous rappelons en terminant que le logo de la ville de Terrebonne et la signature ne peuvent être utilisés et reproduits sans autorisation préalable et écrite du Module des communications de la Ville de Terrebonne.



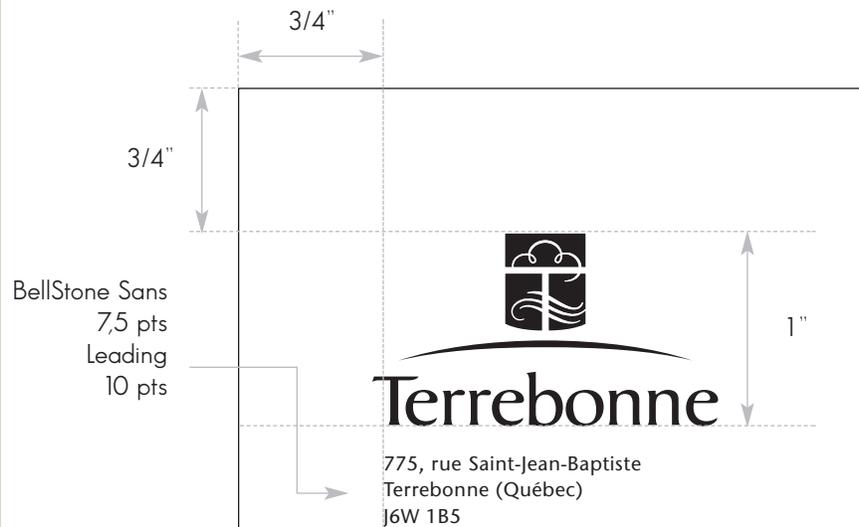
## La papeterie (suite)

### ENVELOPPE N° 10



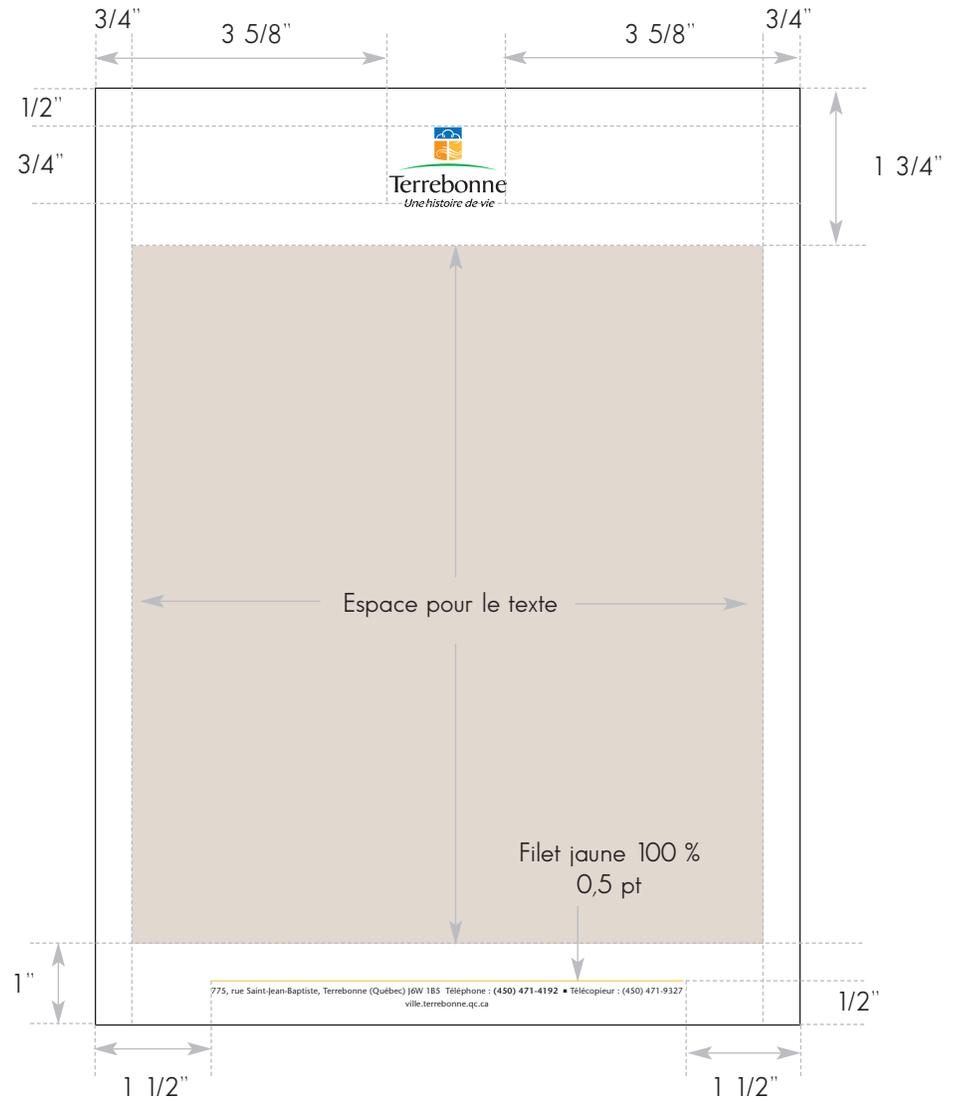
### AUTRES FORMATS D'ENVELOPPES

Pour les enveloppes de couleur ou brunes, le logo sera en noir seulement.



## La papeterie (suite)

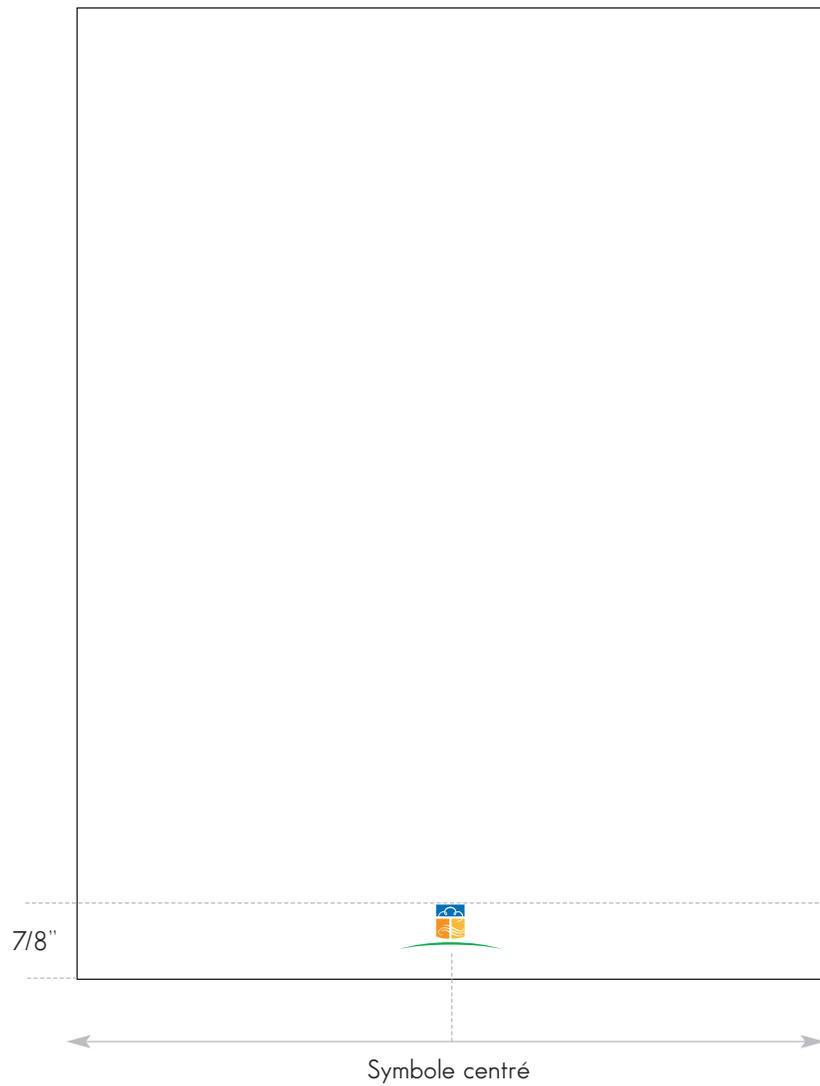
EN-TÊTE DE LETTRE 8 1/2" x 11"



## La papeterie (suite)

SUITE DE LETTRE 8 1/2" x 11"

---





## La papeterie (suite)

SUITE DE LETTRE 8 1/2" x 14"

---



## En-tête de lettre à construire

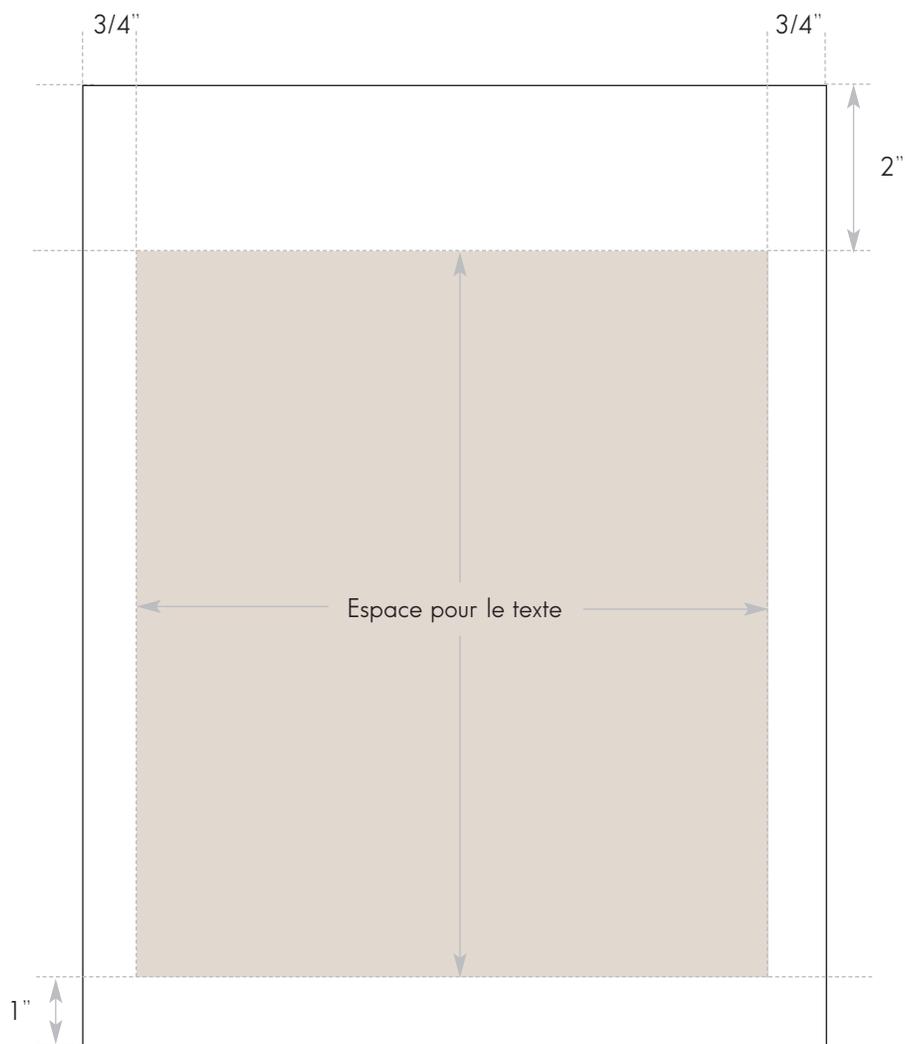
Vous trouverez dans les pages suivantes les exemples de papier en-tête arborant la nouvelle identification visuelle de Terrebonne.

Comme vous le constaterez, selon le cas (service, comité, commission, etc.), un espace est prévu pour ajouter (si nécessaire) d'autres informations comme les noms complets des commissions ou des personnes-ressources.

Certains exemples ne comprennent pas l'adresse de l'hôtel de ville, au bas de la feuille imprimée, pour vous permettre d'ajouter l'adresse pertinente.

Nous vous invitons à respecter les spécifications précisées dans chaque annexe pour remplir adéquatement ces documents.

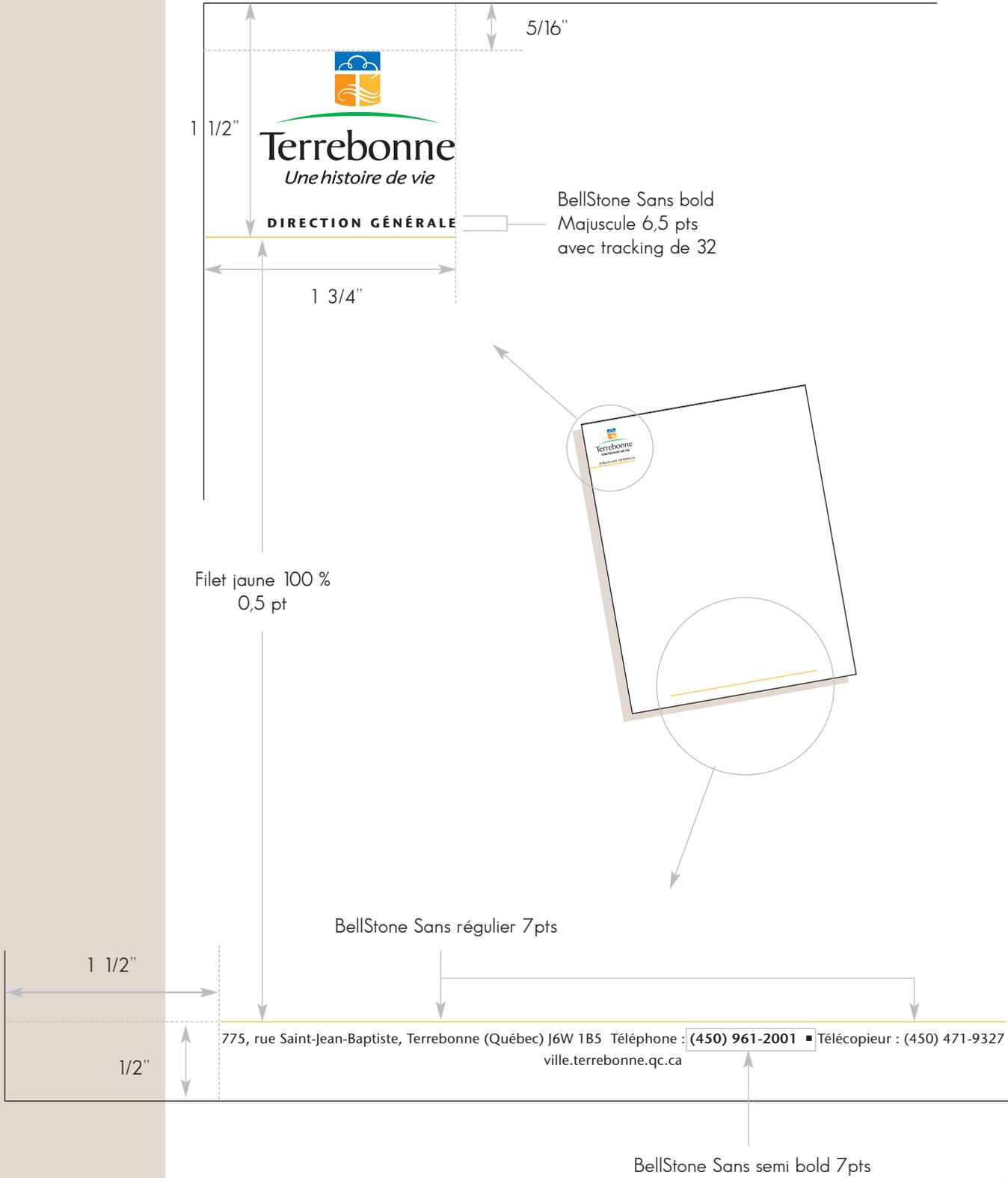
## Mise en page du texte



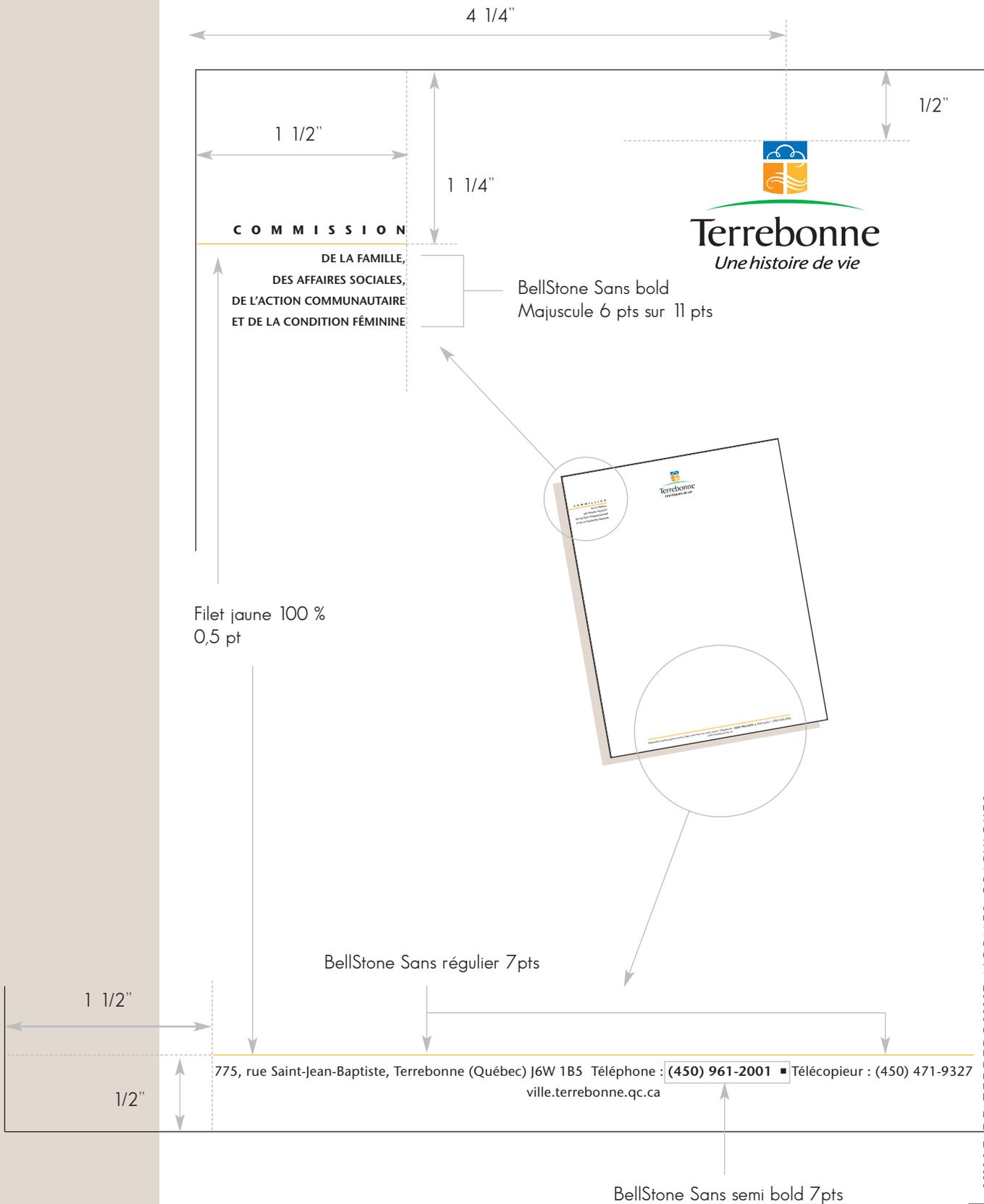
# Conseillers municipaux



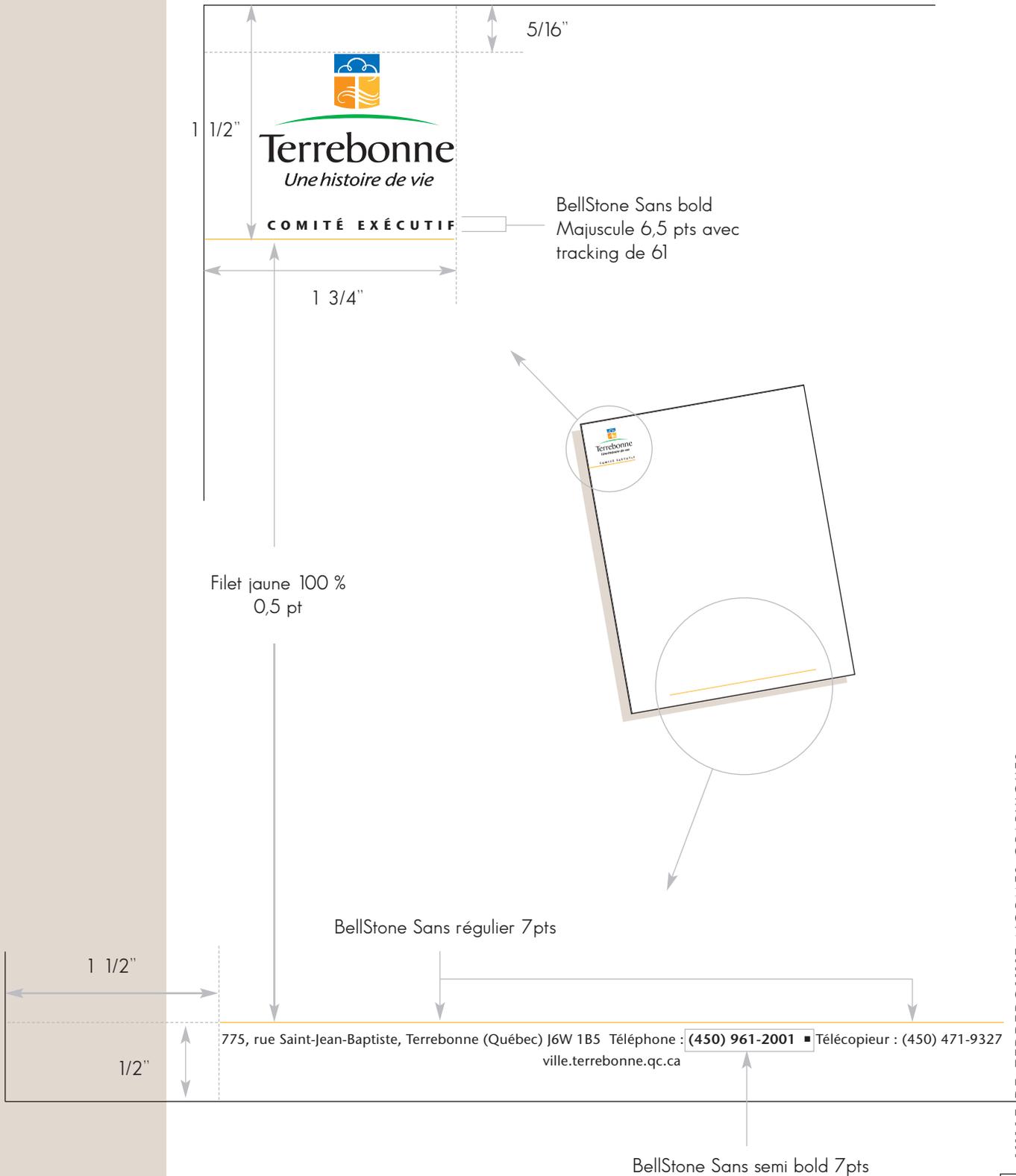
# Direction générale



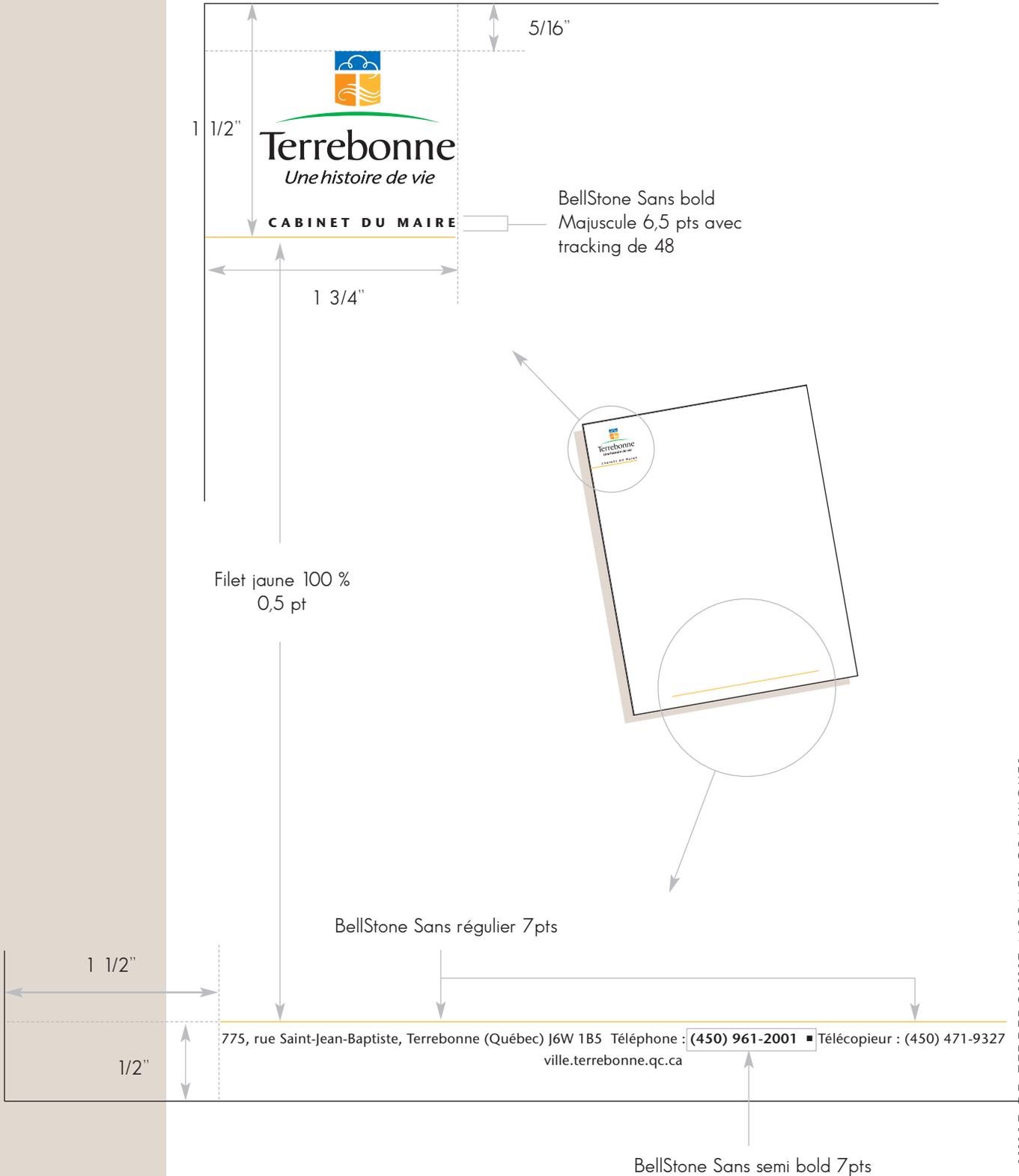
# Commission



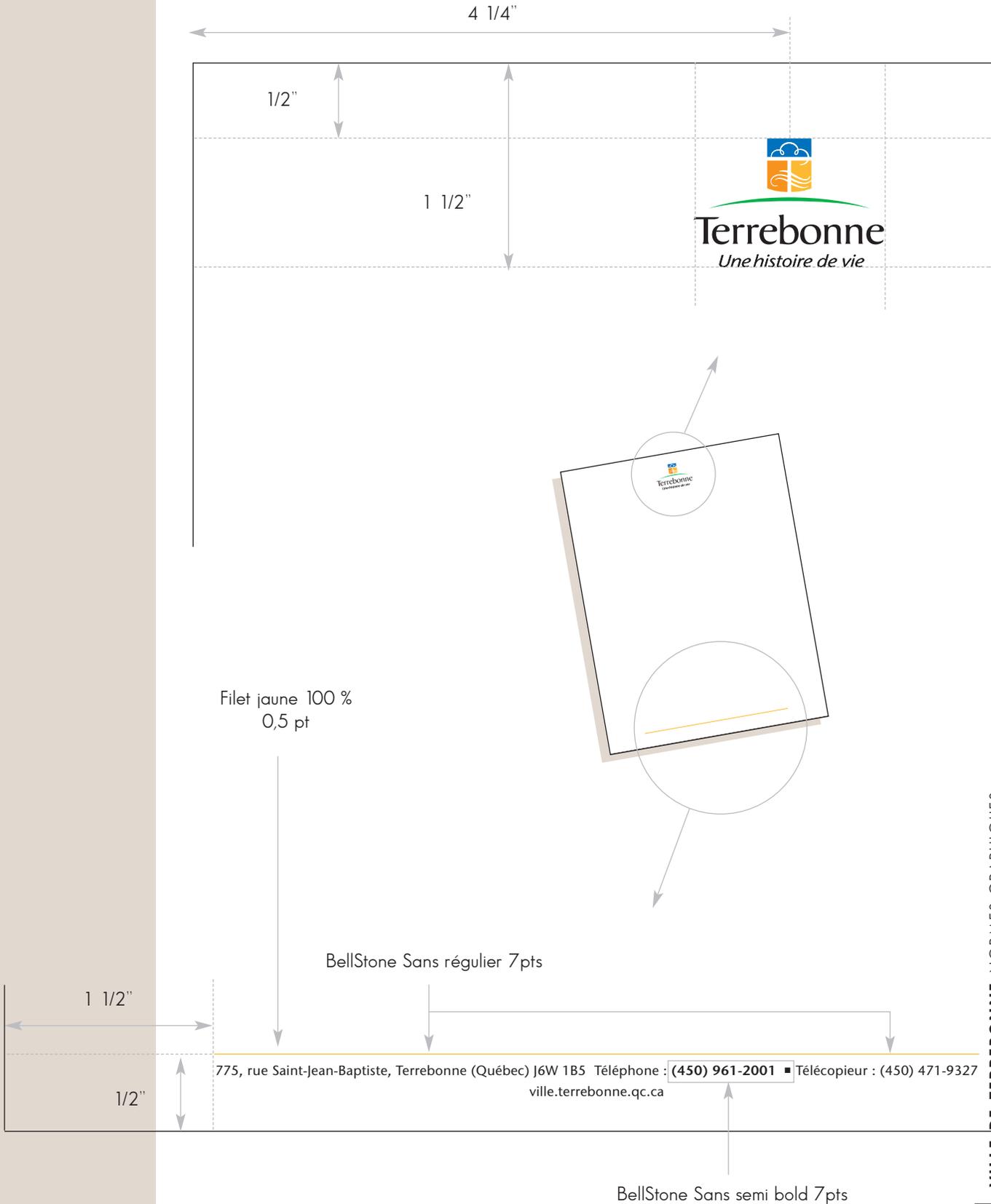
# Comité exécutif



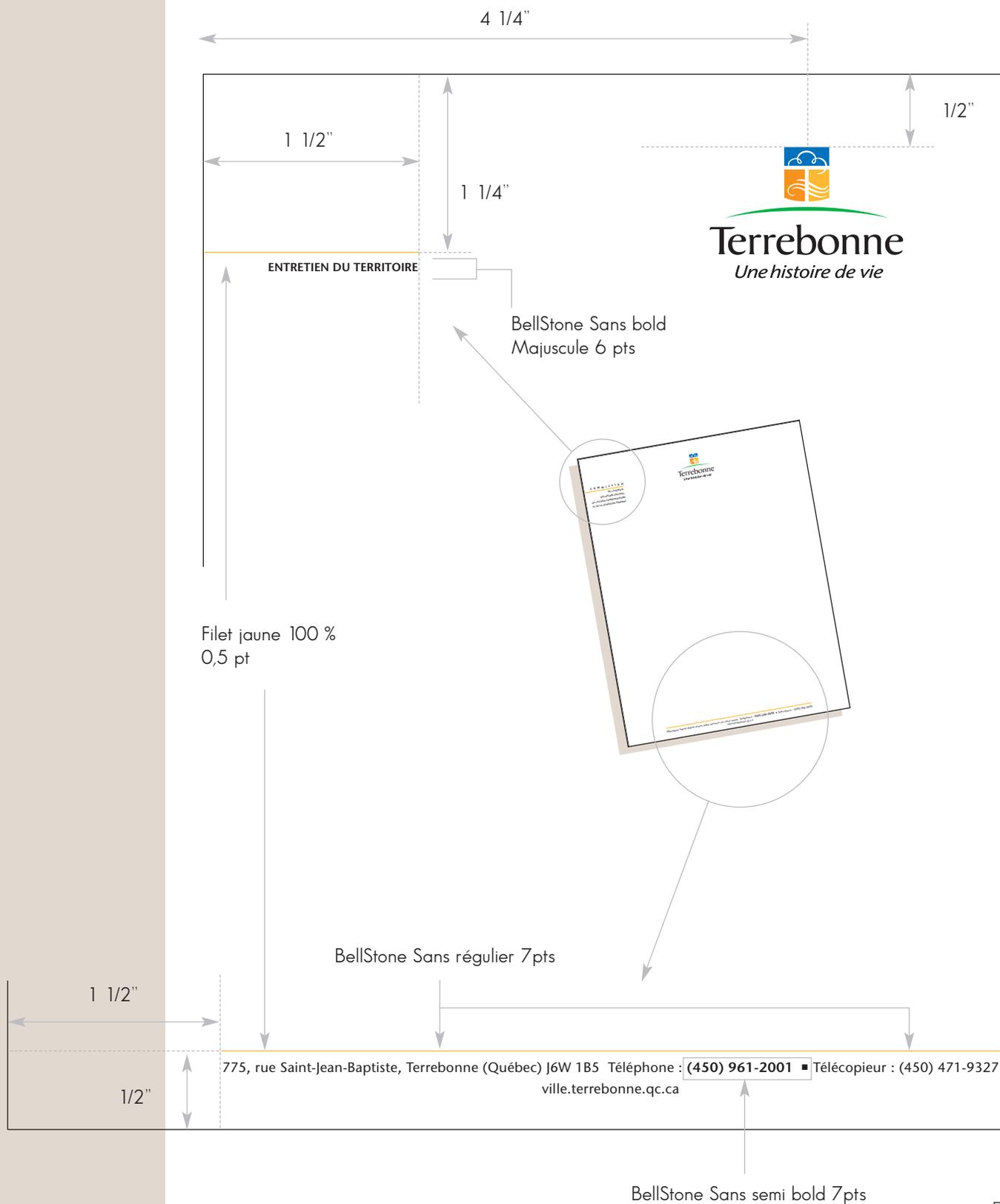
# Cabinet du maire



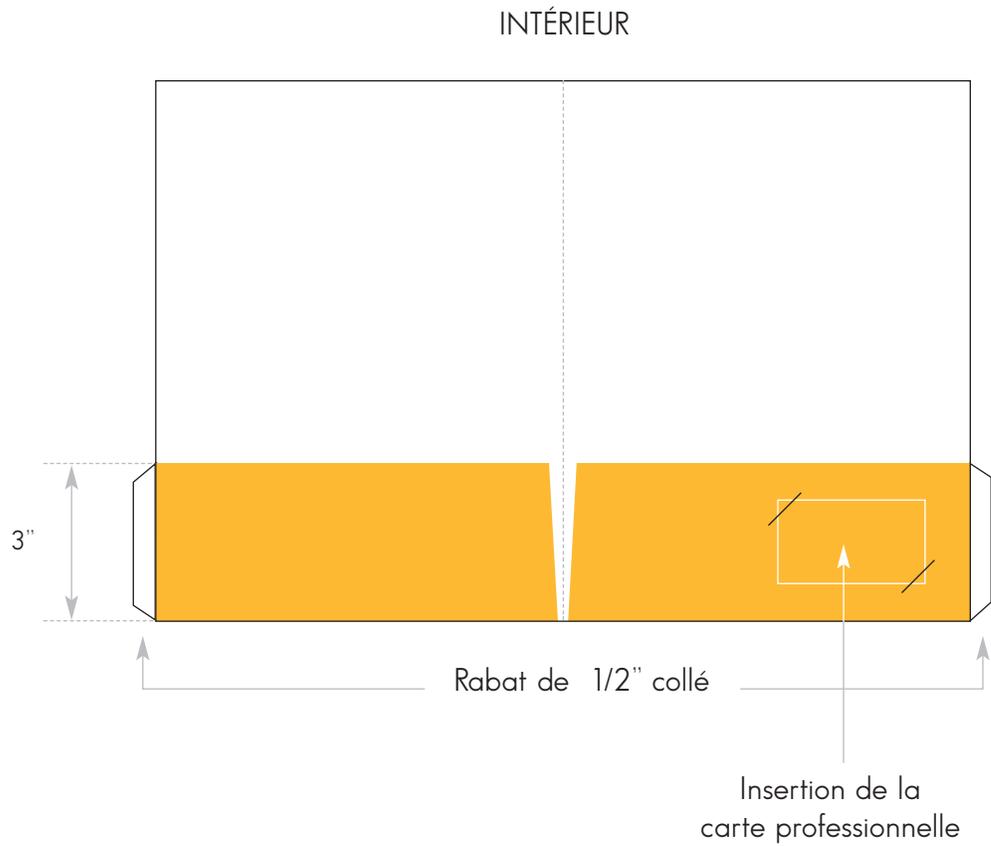
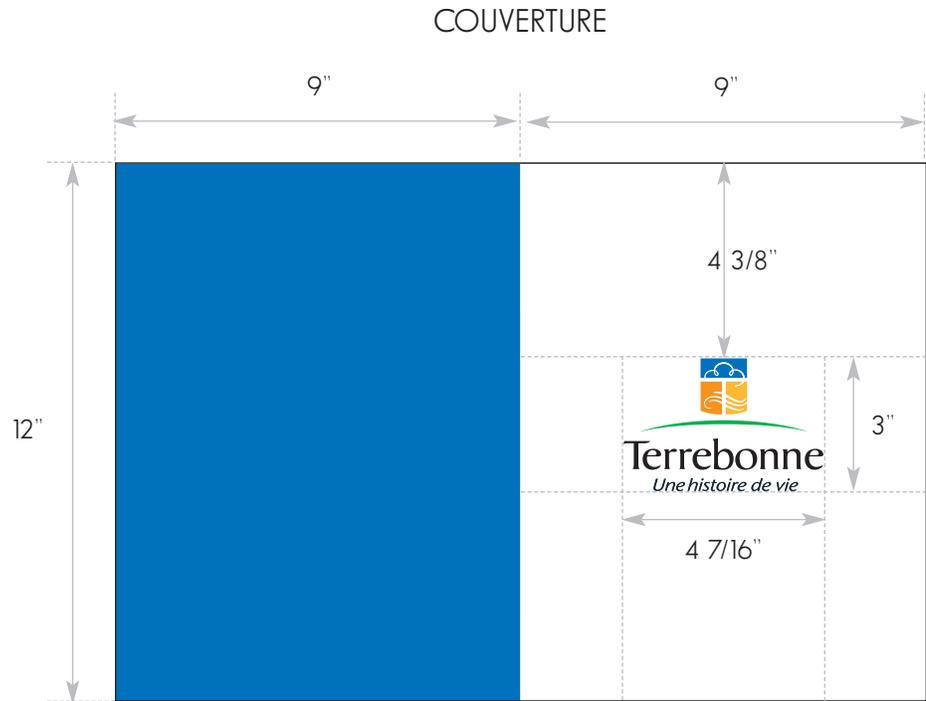
# Module du greffe et affaires juridiques



# À titre d'exemple pour les autres modules Ex.: Module entretien du territoire

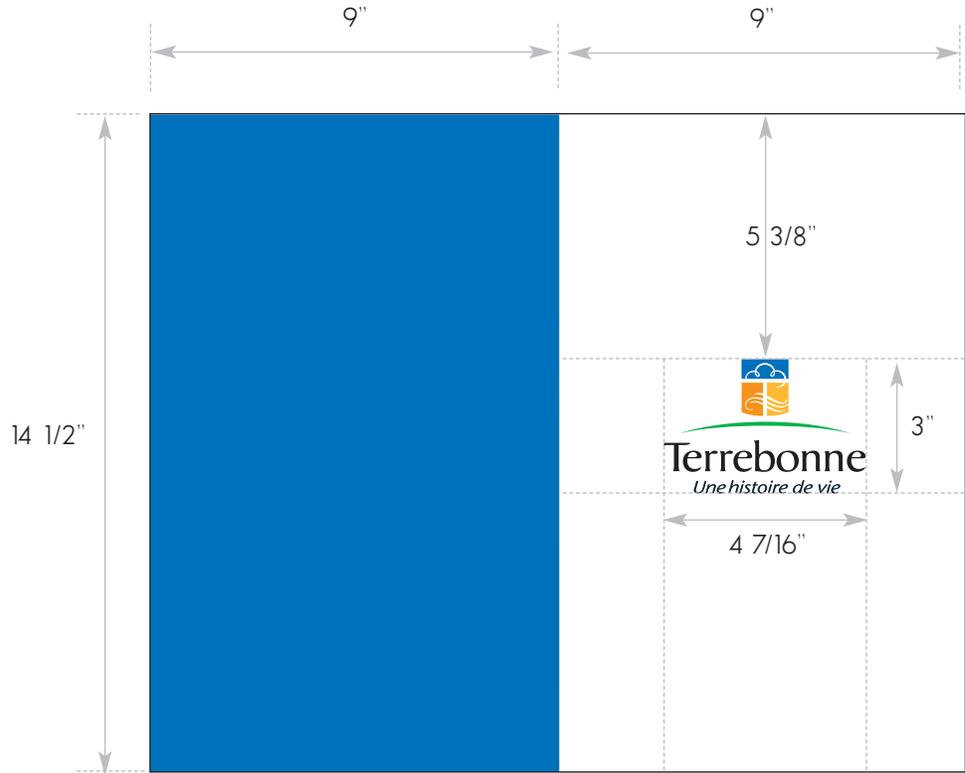


# Pochette de presse 9'' x 12''

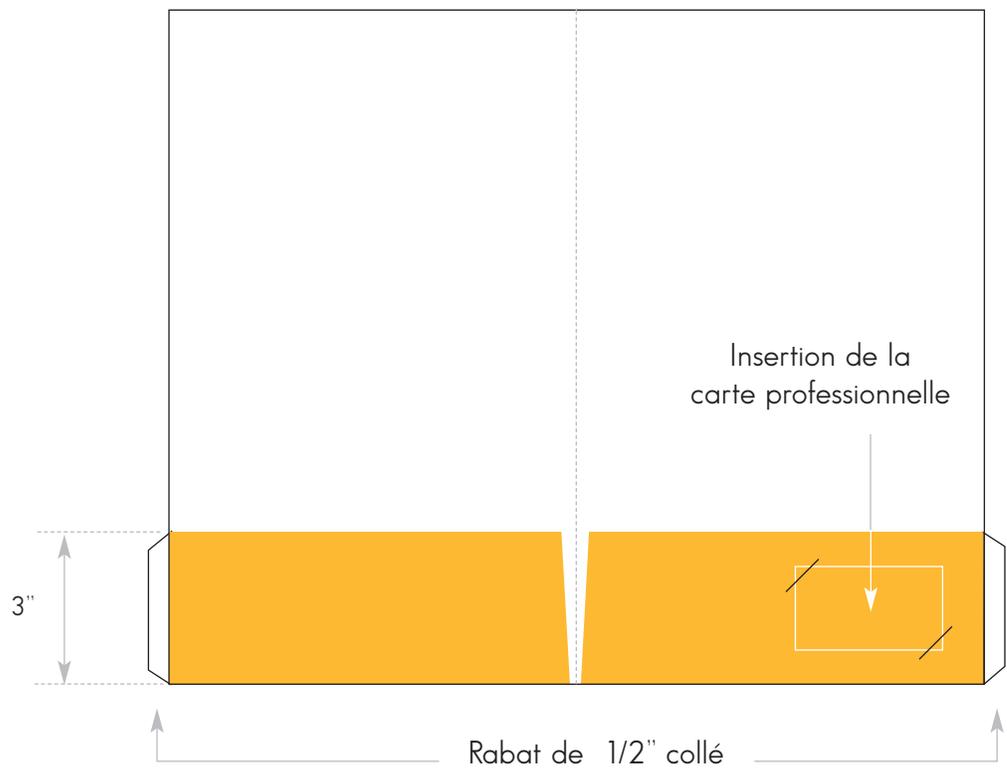


# Pochette de presse 9''x 14 1/2'' (suite)

## COUVERTURE

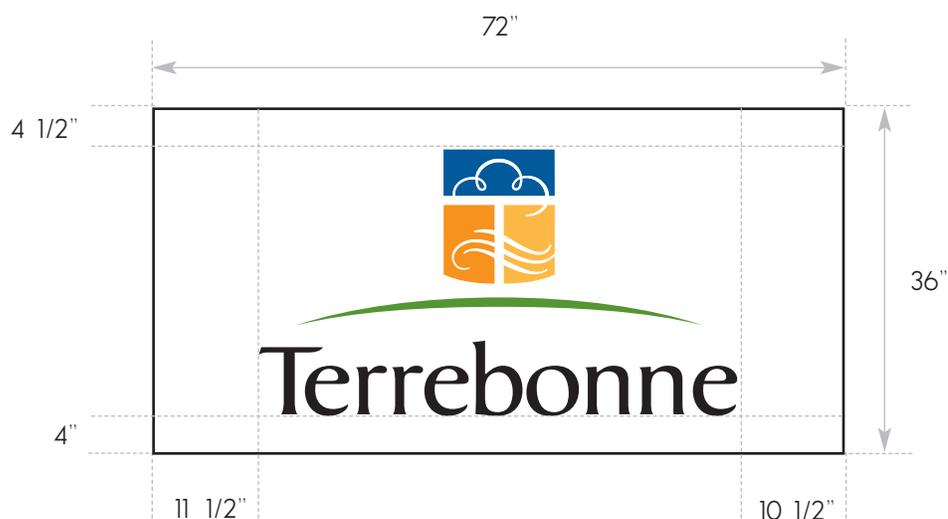


## INTÉRIEUR



## Le drapeau

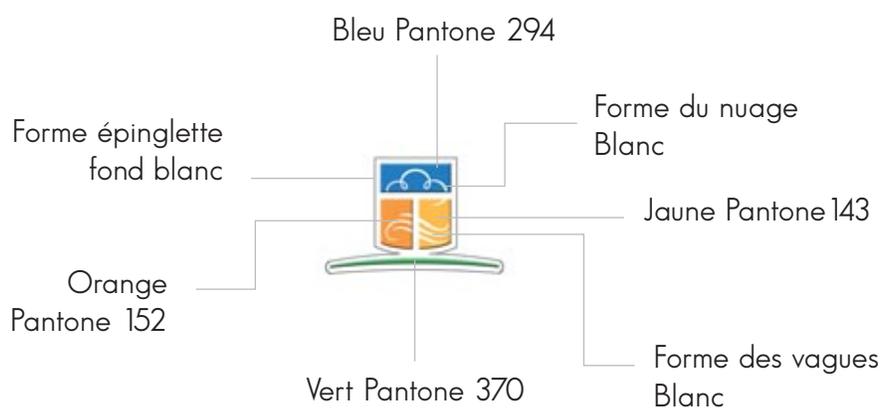
Pour la production d'un drapeau, habituellement de format 36" par 72", quelques règles s'appliquent. D'abord, le logo doit apparaître au centre du drapeau et de façon à occuper tout l'espace. Seule une bande de dégagement sera réservée tout autour de l'image. Cette marge sera de 4 1/2" en haut, de 4" en bas, de 11 1/2" à gauche et de 10 1/2" à droite. De plus, le fournisseur devra vous renseigner sur l'espace requis pour la couture du drapeau. Enfin, comme c'est généralement le cas pour ce genre d'outils, le drapeau de Terrebonne sera imprimé recto verso.



## L'épinglette : une exception

La plupart du temps, cet outil est produit de façon artisanale, ce qui rend difficile l'identification de règles strictes et précises. Cela dit, l'épinglette portant le logo de Terrebonne devra toujours être produite en couleurs, dans le respect des proportions et des couleurs autorisées dans la version horizontale. En effet, dans cette version, la ligne d'horizon a été réduite. Idéalement, les contours du logo et les éléments du blason (l'eau et l'arbre) devront être traités en relief. Le fournisseur devra obligatoirement soumettre au Module des communications de la ville de Terrebonne, pour approbation préalable, la matrice qui servira à la production des épinglettes. Enfin, les épinglettes devront être emballées dans des sachets individuels afin d'éviter qu'elle ne s'abîment lors de la livraison et de l'entreposage.

### ÉPINGLETTE 4 COULEURS



### ÉPINGLETTE OR OU ARGENT

Pour produire une épinglette en or ou en argent, ce qui est en relief est en or ou en argent. le bleu, l'orange, le jaune et le vert seront réalisés en or ou en argent brossé .



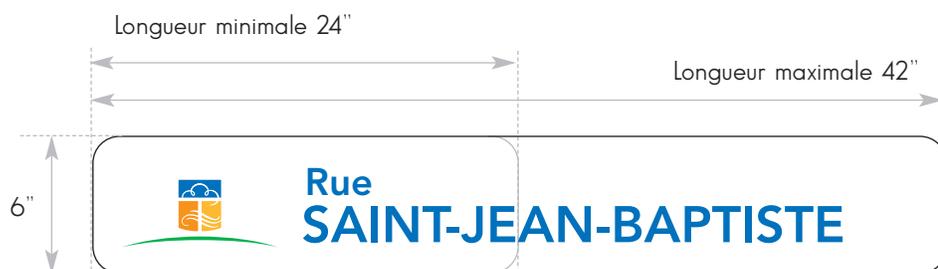
## Les panneaux de signalisation

Il appartient au Service de la gestion du territoire, en collaboration avec le Module des communications de la Ville de Terrebonne - et sous réserve d'approbation préalable par le conseil municipal - de déterminer l'échéancier de remplacement des panneaux de signalisation, notamment les panneaux indicateurs de voies de circulation, afin que ces éléments arborent le nouveau logo.

LA MAQUETTE CI-DESSOUS FAIT ÉTAT  
DES NORMES À RESPECTER.

### Panneaux indicateurs pour les chemins et les rues

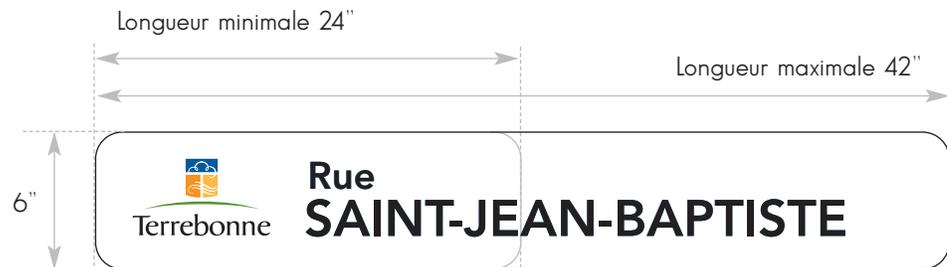
À l'intérieur de la ville, le logo des panneaux sera produit, sans le nom de la ville et avec le nom des rues ou des chemins en bleu.



Note : C'est la longueur du nom de la rue ou du chemin qui détermine la longueur du panneau.

### Panneaux indicateurs pour les boulevards et les artères principales

En ce qui concerne les entrées de la ville, les boulevard et les artères principales, le logo des panneaux sera réalisé en cinq couleurs avec les noms de la ville et des accès routiers en noir.



Note : C'est la longueur du nom de la rue ou du boulevard qui détermine la longueur du panneau.